NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.251/3
28 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ AD HOC PLÉNIER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR L'EXAMEN À MI-PARCOURS DE LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEL ORDRE DU JOUR DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90

RAPPORT DU COMITÉ AD HOC SUR LES TRAVAUX DE SA SESSION ORDINAIRE

INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 50/160 du 22 décembre 1995 sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Assemblée générale a notamment décidé de convoquer une session d'organisation du Comité ad hoc plénier pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, afin d'examiner et d'adopter les arrangements nécessaires à ses travaux.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture et durée de la session

2. Le Comité ad hoc a tenu une session d'organisation (une séance) au Siège, le 20 juin 1996.

3. M. Alex Reyn, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, a ouvert et présidé la séance en sa qualité de vice-président de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Président a donné lecture d'un message du Président de l'Assemblée générale. M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint chargé de la coordination des politiques et du développement durable, a fait une déclaration. Des déclarations ont également été faites par M. Machirenyika Tabias Mapurenga (Zimbabwe), Président du Groupe des États d'Afrique, et M. Alberto Colella (Italie), au nom de l'Union européenne.

B. Participation

4. Les États Membres ci-après étaient représentés :

Afrique du Sud
Algérie
Allemagne
Antigua-et-Barbuda
Autriche
Belgique
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Danemark
Djibouti
Égypte
El Salvador
Espagne
États-Unis d'Amérique
Finlande
France
Gabon
Ghana
Grèce
Guyana
Indonésie
Irlande
Italie
Japon
Libéria
Luxembourg
Madagascar
Malawi
Mali
Niger
Nigéria
Norvège
Pays-Bas
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Rwanda
Singapour
Suède
Tunisie
Turquie
Zimbabwe

5. Une organisation intergouvernementale, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a participé à la session en tant qu'observateur.

6. Les entités ci-après du système des Nations Unies étaient représentées : Division de l'Afrique I du Département des affaires politiques, Groupe Afrique : Relance, du Département de l'information, Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Fonds monétaire international (FMI).

7. L'organisation non gouvernementale Earth Times a assisté à la session en tant qu'observateur.

C. Adoption de l'ordre du jour

8. Le Comité ad hoc a adopté l'ordre du jour ci-après pour sa session d'organisation :

1. Ouverture de la session.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3. Déclarations liminaires.

4. Élection du Bureau :

a) Élection du Président;

b) Élection d'autres membres du Bureau.

5. Organisation des travaux.

6. Remarques de clôture.

D. Élection du Bureau

9. Le Comité ad hoc a élu par acclamation les membres suivants de son bureau :

Président : M. Hisashi OWADA (Japon)

Vice-Président : M. Alex REYN (Belgique)

M. Denis DANGUE REWAKA (Gabon)

M. Samuel R. INSANALLY (Guyana)

10. Le Comité ad hoc a décidé de reporter l'élection du Rapporteur à la session qu'il tiendra en septembre 1996.

E. Organisation des travaux

Groupes de travail

11. Le Comité ad hoc a décidé de créer les deux groupes de travail suivants :

a) Groupe de travail I de l'évaluation des efforts nationaux, sur la base des informations pertinentes communiquées par les pays d'Afrique;

b) Groupe de travail II des solutions apportées par la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies, et des mesures nécessaires pour accélérer et améliorer la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

Documentation

12. Le Comité ad hoc a pris note de la documentation qui serait mise à sa disposition pour effectuer l'examen à mi-parcours. Il s'agirait d'un rapport du Secrétaire général, dont un élément essentiel, soumis par la CEA, porterait sur les mesures prises et les progrès réalisés par les pays d'Afrique concernant la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, et des contributions apportées par des membres de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le redressement économique et le développement de l'Afrique. La documentation comprendrait également une évaluation des recommandations de l'OUA relatives à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Le Comité ad hoc a fermement recommandé que les documents soient distribués dans toutes les langues avant le 31 juillet 1996.

13. Le Comité ad hoc devrait également disposer de documents d'information concernant le Séminaire sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, qui doit se tenir à Tokyo les 27 et 28 août 1996; le nouveau rôle que les organisations non gouvernementales sont appelées à jouer dans le développement durable de l'Afrique; et les ressources nécessaires à la mise en oeuvre intégrale du nouvel Ordre du jour.

Participation d'organisations non gouvernementales

14. Le Comité ad hoc a décidé d'autoriser les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et d'autres organisations non gouvernementales ayant contribué à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, à prendre la plus grande part possible à l'examen à mi-parcours, conformément aux règles établies et à la pratique habituelle. Les ONG seraient notamment autorisées à assister aux séances officielles, mais ne participeraient pas au processus de négociation. Le Secrétariat et le bureau du Comité se consulteraient à ce sujet.

Date de l'examen à mi-parcours

15. Le Comité ad hoc a décidé de procéder à l'examen à mi-parcours à compter du 16 septembre 1996. À cette fin, il a décidé de recommander à l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, de l'autoriser à se réunir pendant la cinquante et unième session et, à ce titre, de recommander la prorogation de son mandat, dont la durée est indiquée au paragraphe 6 de la résolution 50/160 de l'Assemblée.